

la dernière Session, sur des Writs Spéciaux d'Élection, ont pris leurs sièges, ayant préalablement prêté et souscrit les serments:

Mr. l'Orateur a alors fait rapport que la Chambre s'étoit rendue auprès de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, dans la Chambre du Conseil Législatif, où Son Excellence avoit bien voulu délivrer la Harangue suivante aux deux Chambres du Parlement Provincial.—*Vid. page 84.*

Un Comité de sept Membres a été nommé pour préparer et faire rapport d'un projet d'adresse en réponse à la Harangue de Son Excellence.

Merc. 9 Février.—**Mr. Le Juge De Bonne** du Comité nommé pour préparer une adresse en réponse à la Harangue de son Excellence, a fait rapport du projet de la dite adresse, laquelle étant lue, et la question mise sur chaque paragraphe séparément elle a été unanimement accordée par la Chambre.

Des Messagers ont été nommés pour se rendre auprès de son Excellence, et savoir quand il lui plairoit de recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Vendredi 10e. Février.—**Mr. McGill** accompagné des autres Messagers nommés pour se rendre auprès de son Excellence le Lieutenant Gouverneur, pour savoir quand il lui plairoit recevoir la chambre avec son adresse, a fait rapport que Son Excellence avoit bien voulu fixer demain à deux heures de l'après midi.

Vendredi, 11.—La Chambre s'est rendue au Château St. Louis, à l'heure fixée, et a présenté l'adresse suivante à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur:

A SON EXCELLENCE, SIR ROBERT SHORE MILNES BARONET, LIEUTENANT, GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU BAS CANADA. &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de sa Majesté, les représentants de la Province du Bas Canada, convoqués en Parlement Provincial, offrons nos humbles remerciements à votre Excellence pour sa Gracieuse Harangue, et pour la communication officielle qu'elle daigne nous donner de la ratification de la paix, en nous félicitant sur un événement auquel nous sommes sensibles, et pour lequel nous prions votre Excellence de vouloir bien agréer le retour de nos congratulations.

Notre satisfaction est inexprimable, lorsque nous réfléchissons sur la situation heureuse de cette Province, nous sommes pénétrés d'une affection sincère pour la mère Patrie, notre protectrice, et d'une vive reconnaissance pour la main libératrice de la Providence; en voyant cette ample source d'où nous sont dérivés tant de bienfaits, s'accroître et se répandre sous des circonstances, qui, autrefois, l'ont restreinte et diminuée, et lorsque nous contemplons les faveurs ineffables de la Paix se joindre aux avantages considérables d'un commerce florissant, nous considérons que quelques diminutions dans un commerce, dont l'avancement a été si rapide dans cette partie des Domaines de sa Majesté pendant la guerre, auroient bien pu être compensées par la conclusion de ces contestes sanglins, dont le monde a été si longtemps fatigué, et par le rétablissement complet d'une paix générale.

L'insuffisance des prisons et le défaut des maisons de correction dans les Districts de Québec et de Montréal, au sujet desquelles les Grands Juges de ces Districts ont fait des représentations, dont votre Excellence veut bien nous informer, exige certainement de notre part une attention sérieuse et immédiate; nous sommes parfaitement d'accord avec votre Excellence que la meilleure sûreté contre les crimes qui affectent plus essentiellement la paix de la société, doit être dans l'application régulière des lois pour la correction des moindres offenses, et que la conservation de la morale publique est un des premiers objets de la Législature; aussi seront nous tout ce que nos ressources peuvent nous permettre, pour remplir un objet si important.

Nous concourrons très sincèrement avec votre Excellence dans son opinion sur l'utilité des Actes de milice; nous la remercions de son attention à nous prévenir sur un objet dont nous sentons toute l'importance. L'expérience que nous avons acquise de leurs avantages pour la préservation du Gouvernement, sous lequel nous avons le bonheur de vivre nous induira, non seulement à faire une prompt provision pour leur continuation, mais encore à chercher les moyens les plus efficaces qui, en les améliorant, indiqueront, d'une manière non équivoque, les sentiments et les intentions loyales des fidèles Sujets de sa Majesté en cette Province.

La satisfaction que votre Excellence éprouve de l'accroissement du revenu de cette Province est une nouvelle preuve de ses intentions bienveillantes.